PLAN DE SITUATION 1:2500

Urbanité aimable

- L'enjeu principal du projet est de constituer une *urbanité aimable* en accord avec le village.
- En lieu et place d'un « geste » architectural rigide, proposer une composition ouverte, modeste, détendue.
- Assurer une grande *fluidité spatiale*, profitable aux habitants comme aux animaux de passage.
- Offrir aux habitants des espaces collectifs généreux et aisément appropriables.
- Favoriser la biodiversité en renforçant les dispositifs naturels existants, en assurant la perméabilité des sols et en offrant de nouvelles plantations en pleine terre.
- Sur le plan social, offrir un *lieu de cohabitation* : entre institutions diverses, entre générations successives, entre catégories sociales différentes. Cette diversité à multiples facettes nécessite un cadre d'expression capable de faire lien : l'urbanité, comprise au sens figuré comme au sens propre, celle d'un lieu *qui donne envie*.

Une maison

- Une maison de caractère vient compléter le noyau historique du village de Meinier, regroupé autour de l'église Saint-Pierre.
- La nouvelle bâtisse reprend les attributs principaux des maisons anciennes du village, à savoir : un volume ponctuel, pas d'alignement sur les voisins, une forme concentrique avec toiture à pans, une corniche classique empruntée à l'ancienne école (et à la mairie), une matérialité minérale et robuste, un aspect rustique.

Le village

- Ce faisant, le cœur ancien du village renforce sa particularité d'être une addition d'objets isolés qui peuvent s'affirmer comme des individus isolés. Il se distingue également du reste de l'agglomération, dont les constructions sont d'une échelle plus importante et généralement bâties sur un mode contigu.

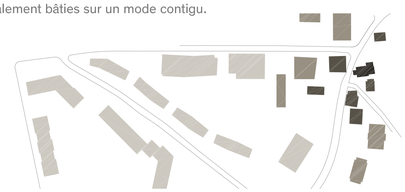

- La constellation de maisons ainsi créée produit un espace public alvéolaire, capable d'accueillir un préau d'école ouvert à de multiples usage(r)s. Ce préau-espace public, perméable de tous côtés, intègre plusieurs institutions importantes de la commune (église, école, maison de quartier, salle communale, salles de sociétés, salles de sport) et constitue un véritable centre civique en lien direct avec l'esplanade verte située sur l'emplacement de l'ancien stade de l'Union sportive de Meinier.

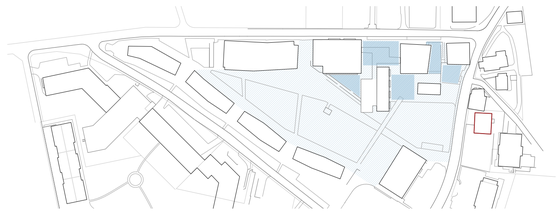

Les liens

- Les cheminements existants à travers le site sont maintenus et renforcés. Le préau couvert agit comme un connecteur pour le reste du site en reliant la route de la Repentance à l'esplanade de l'ancien stade, au verger de la salle communale ainsi qu'aux divers sous-espaces du centre du village.

La matière

- La matière est un thème central pour les façades du cœur du village. Ici, il s'agit d'un béton coulé sur place teinté dans la masse dans un ton calcaire avec des oxydes de fer puis sablé pour faire ressortir les agrégats. Une isolation intérieure en laine minérale avec doublage bois vient revêtir les salles de classe, tandis que les faces intérieures des couloirs sont doublées de béton. Les fenêtres et les volets roulants sont en bois naturel.
- La structure intérieure combine le béton et le bois : les dalles de plancher des salles de classe sont mixtes bois-béton, avec plafonds en bois apparent et parquet bois au sol tandis que l'espace de distribution de l'école est construit en dur : murs en béton clair et revêtement de sol en terrazzo clair, bois dur uniquement pour certains éléments secondaires de mobilier.
- Les parties peu sollicitées de la structure ont recours au béton recyclé.
- La toiture est recouverte d'une ferblanterie en zinc pré-patiné traditionnel.

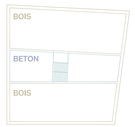

Le programme

- L'entrée principale de la nouvelle école s'ouvre au rez-de-chaussée sur le préau couvert, qui la relie directement à l'annexe scolaire ainsi qu'à la salle de gymnastique.
- Les salles de classe sont regroupées dans les étages rez-de-chaussée, +1 et +2.
- Dans les combles, la salle des maîtres et la salle d'arts visuels sont dotées d'un éclairage zénithal généreux.
- Le rez-de-jardin, ouvert sur un préau inférieur du côté de l'ancienne école, accueille la salle de soutien et la salle de jeux, ainsi qu'un accès logistique vers le dépôt communal situé en sous-sol.
- Les salles de sociétés sont regroupées contre l'annexe scolaire existante et bénéficient d'un accès indépendant depuis l'extérieur.

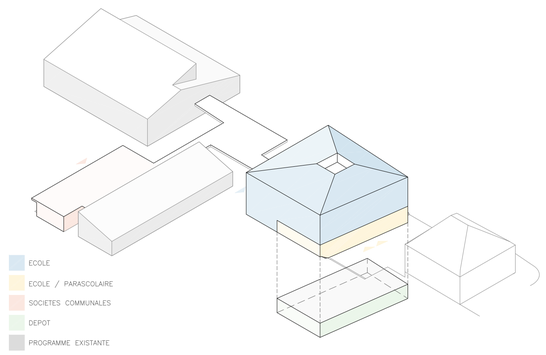

Réglementation

- Accessibilité : la totalité des locaux et services sont accessibles aux chaises roulantes.
- Distance à la route : le projet respecte les distances LCI vis-à-vis de la route de la Repentance.
- Distance entre bâtiments: vis-à-vis des constructions existantes (ancienne école, « Rampe », annexe scolaire) le projet recourt à l'art. 11 LCI pour assurer une disposition des volumes cohérente avec le caractère du tissu ancien.

Phasage

- Le nombre de phases est indicatif et pourra être ajusté en fonction des besoins :

1) Mise à disposition d'une école provisoire sur le site.
   Démolition de l'école existante contiguë à l'ancienne école.
2) Construction de la nouvelle école et de son préau couvert.
3) Emménagement dans la nouvelle école et mise en service de cette dernière.
   Adaptation de l'annexe scolaire existante avec l'adjonction des salles de sociétés et raccord au préau couvert. Travaux lourds à effectuer majoritairement durant les vacances scolaires. Cas échéant, une partie des classes provisoires de l'étape précédente pourrait être réutilisé durant les travaux sur l'annexe.
4) Finalisation des aménagements extérieurs et mise en service complète de l'ensemble.
   schemas phasage

Développement durable

- Le projet cherche un dénominateur commun à trois préoccupations: le souci de l'environnement, le confort de l'usager et le coût de construction. Il cherche un équilibre adéquat entre des exigences énergétiques rationnelles et les besoins d'habitabilité et de bien-être des usagers tout en garantissant des coûts d'investissement et d'entretien raisonnables. Tous les choix constructifs vont dans ce sens : compacité des volumes, quantité d'excavations minimale, structure porteuse de portées raisonnables, finitions intérieures standardisées, continuité de l'enveloppe thermique des bâtiments.
- Volumétrie : la compacité des volumes éclairés zénithalement apporte une belle convivialité aux espaces intérieurs et contribue à la réduction des besoins en chauffage. Les bâtiments répondront aux critères de haute performance énergétique selon OCEN.
- Flexibilité : le caractère générique de la structure et les proportions généreuses des espaces intérieurs laissent une grande marge de flexibilité dans l'évolution des usages et des besoins.
- Lumière : tous les locaux bénéficient de lumière naturelle en abondance, pour le bien-être de l'usager aussi bien que pour réduire la consommation électrique. Le taux de vitrage est d'environ 50% (optimum : chaleur, lumière, ventilation, rafraîchissement).
- Energie solaire : l'installation de panneaux solaires thermiques et /ou photovoltaïques sur les pans bien orientés des toitures du complexe scolaire (gym et école) serait à vérifier en fonction des besoins réels.
- Ventilation : pour des raisons à la fois d'économie et de simplicité d'entretien des installations, la ventilation pourrait se faire de façon naturelle (ouverture des fenêtres durant les récréations) ou par un simple flux.
- Energie grise : les bâtiments tentent de limiter leur impact environnemental par la compacité des bâtiments qui optimise leur surface d'enveloppe extérieure donc également ses frais d'entretien, par la rationalité de la structure porteuse qui minimise la matière et facilite une flexibilité à long terme, par le recours à des matériaux durables, recyclés ou recyclables partout où cela est possible.
- Perméabilité des sols : la compacité des bâtiments et des sous-sols permet d'infiltrer le maximum d'eaux pluviales de façon naturelle. Les surfaces sont végétalisées, en gravier libre ou en gravier lié perméable.
- Végétation : un nouvel alignement est proposé en bordure de la route de la Repentance tandis que l'arborisation existante au centre de l'îlot est complétée de façon ciblée par des essences indigènes.

0 50 100 250 m

ECHELLE 1:2500

A1 K1

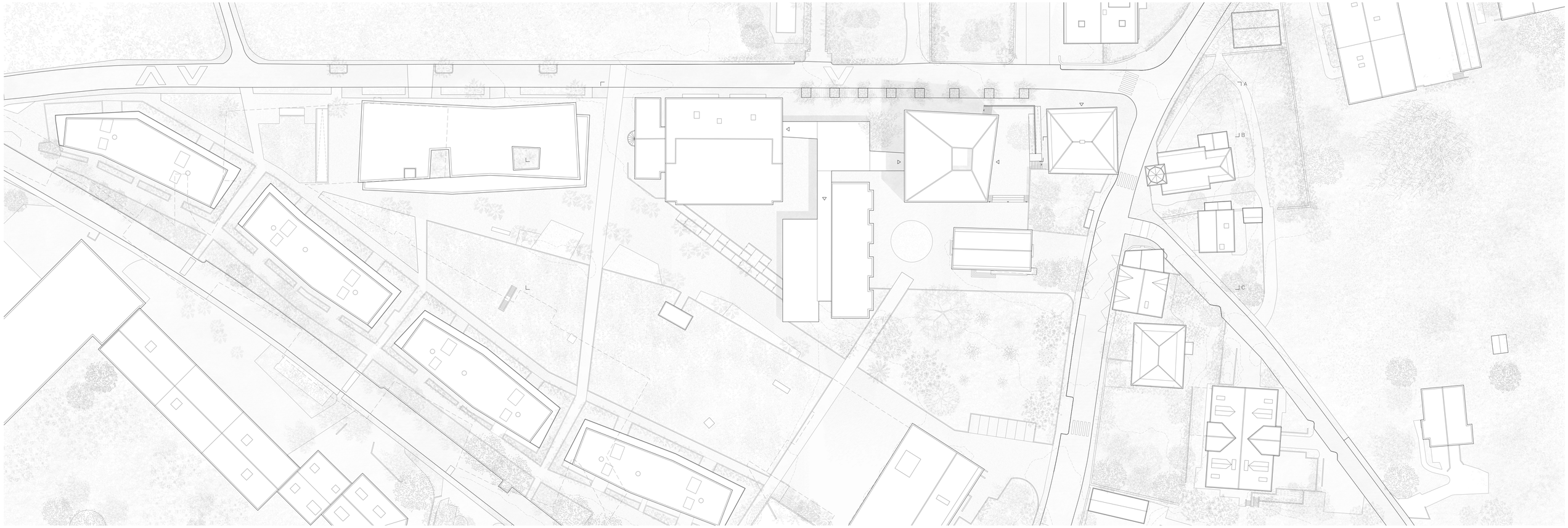

PLAN MASSE_1:500

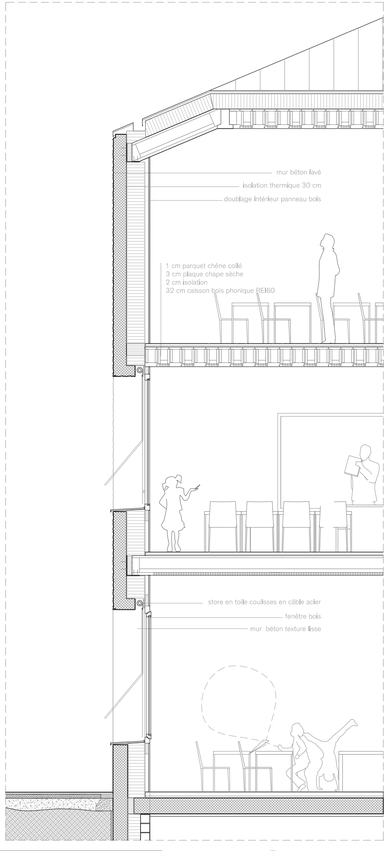

DETAIL FACADE_1:50

0 10 20 50 m

ECHELLE 1:500

A1 K2

COMMUNE DE MEINIER - EXTENSION DE L'ECOLE
Concours de projets d'architecture

punctum

REZ-DE-CHAUSSEE_1:200

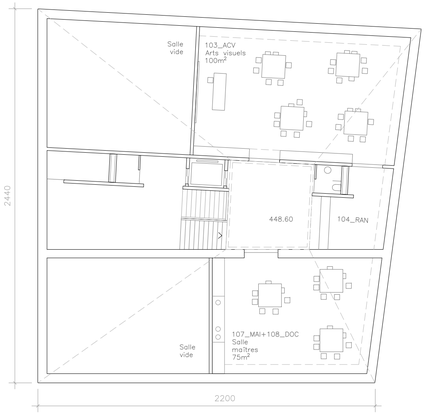

COMBLES_1:200

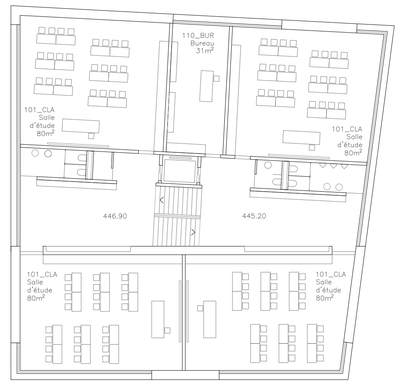

ETAGE TYPE (Niveau +2)_1:200

Niveau +2_1:500

Niveau +1_1:500

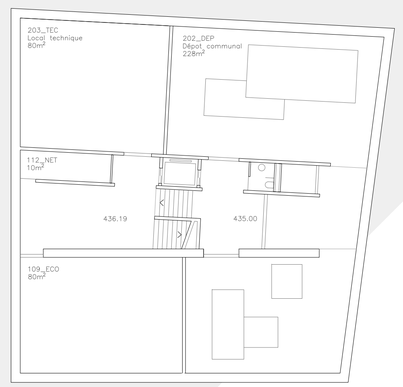

SOUS-SOL_1:200

COMMUNE DE MEINIER - EXTENSION DE L'ECOLE
Concours de projets d'architecture

0 5 10 20 m

punctum

ECHELLE 1:200
A1 K3

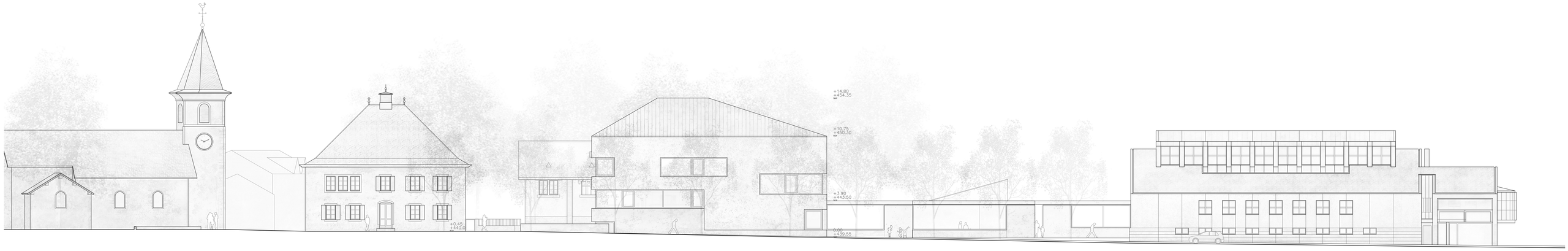

ELEVATION A_1:200

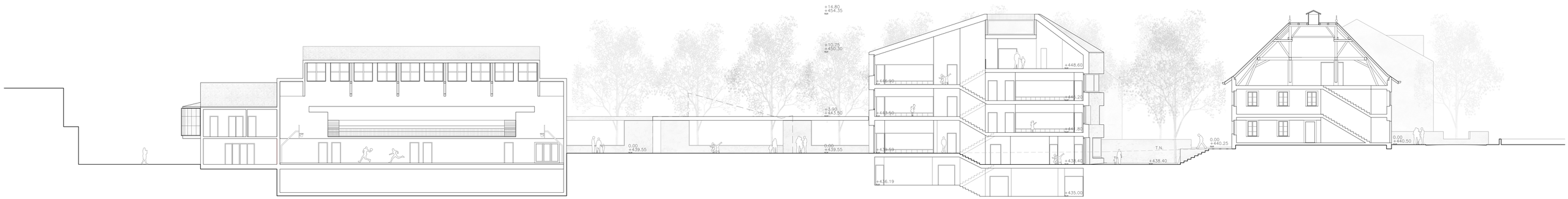

COUPE B_1:200

COUPE C_1:200

COMMUNE DE MEINIER - EXTENSION DE L'ECOLE
Concours de projets d'architecture

0 5 10 20 m

punctum

ECHELLE 1:200
A1 K4